

**Objet : Engagement à titre définitif, changement d'affectation et mutation.**

**Réseaux :** Enseignement subventionné.

**Niveaux et services :** Enseignement maternel et primaire ordinaire et spécial subventionné.

- A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental ordinaire et spécial subventionné par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles officielles d'enseignement fondamental ordinaire et spécial subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles libres d'enseignement fondamental ordinaire et spécial subventionnées par la Communauté française.

**Pour information :**

- Aux syndicats du personnel enseignant.
- Aux associations de parents ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs.

**Autorités :** Directeur général

**Signataire :** Alain BERGER

**Gestionnaire :** Service général de Gestion des Personnels de l'Enseignement subventionné

**Personne-ressource :** Philippe TRUYE, bureau 1<sup>E</sup>159, Espace 27 septembre  
44 Bld Léopold II, 1080 Bruxelles / Tél. 02/413.25.97

**Référence facultative :** DGPES/DGA/SM/Ph.T/sdd/021203

**Renvoi(s) :** -

**Nombre de pages : texte :** p. 1

**- annexes :** 4

**Téléphone pour duplicata :** 02/413.25.97

**Mots-clés :**

Par la présente, je vous transmets des **modèles de procès-verbaux** que les pouvoirs organisateurs devront **utiliser à dater de la présente** dans le cadre :

- de l'engagement à titre définitif dans une fonction de recrutement ;
- de l'engagement à titre définitif dans une fonction de promotion ;
- de l'application de l'article 41bis du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.
- d'un changement d'affectation ou d'une mutation d'un membre du personnel subsidié de l'enseignement libre subventionné exerçant une fonction de recrutement ou de promotion.

Vu la date à laquelle les modèles de procès-verbaux vous sont transmis, il va de soi que les dossiers de nomination à titre définitif, d'extension de nomination à titre définitif, de changement d'affectation ou de mutation déjà transmis à l'Administration **ne doivent pas être réintroduits.**

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à la présente.

**Le Directeur général,**

**Alain BERGER**

**COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT**

**Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné**

**Enseignement fondamental libre subventionné**

**Application de l'article 41 bis du décret du 1<sup>er</sup> février 1993**

N° matricule : ..... (13 chiffres)

Etablissement : .....

Adresse : .....

Localité : .....

N° de tél. : .....

N° de fax : .....

Le Pouvoir organisateur  
dont le siège social est sis à

représenté par Madame/Monsieur  
notifie **l'extension de l'engagement à titre définitif**

de Madame/Monsieur.....Prénom.....  
Matricule

dans la fonction de .....

pour ..... périodes  
à partir du .....

Le pouvoir organisateur atteste avoir procédé à la présente extension de l'engagement à titre définitif dans le respect de toutes les dispositions du décret statutaire du 1<sup>er</sup> février 1993 prévues en la matière.

Il atteste également que l'emploi dans lequel le membre du personnel a fait l'objet de l'extension de son engagement à titre définitif est un emploi du cadre organique.

Le membre du personnel accepte l'extension de son engagement à titre définitif.

Fait en triple exemplaire à

, le

Le membre du personnel,

Le pouvoir organisateur,

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

L'intéressé(e) :

- REMPLIT
- NE REMPLIT PAS (voir lettre en annexe)

les conditions de l'extension de l'engagement à titre définitif.

Date

Signature

**COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT**

**Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné**

**Enseignement fondamental libre subventionné**

**Procès-verbal d'engagement à titre définitif dans une fonction de promotion**

N° matricule : .....	(13 chiffres)
Etablissement : .....	
Adresse : .....	
Localité : .....	
N° de tél. : .....	
N° de fax : .....	

Le Pouvoir organisateur : .....

dont le siège social est établi à : .....

représenté par M/Mme .....

notifie, par la présente, sa décision d'engager à titre définitif à la date du .....

M/Mme .....	Prénom .....
Matricule . . . . . (11 chiffres)	

dans la fonction de promotion suivante : (1)
--

L'intéressé (e) répond aux conditions suivantes fixées par le décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné :

1. est belge ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement de la Communauté française en date du .....
2. est titulaire à titre définitif depuis six ans au moins dans l'enseignement fondamental subventionné d'une des fonctions de recrutement ou de promotion ;
3. est titulaire avant cet engagement d'une fonction comportant au moins une demi-charge dans l'enseignement subventionné ;
4. est porteur d'un titre de capacité prévu à l'article 2 du décret du 1<sup>er</sup> février 1993, tel que modifié, et déterminé par le Gouvernement de la Communauté française pour la fonction de recrutement qui appartient au même niveau d'enseignement que la fonction à conférer ;
5. a exercé la fonction de promotion pendant une période de 6 années, le cas échéant, diminuée du nombre d'année précédant sans interruption l'engagement dans la fonction de promotion au cours desquelles le membre du personnel a été titulaire à titre définitif d'une fonction de recrutement, de sélection ou de promotion (si application de l'article 60, § 2 bis).
6. occupe l'emploi en fonction principale.

Le P.O. atteste avoir procédé au présent engagement dans le respect de toutes les dispositions du décret statutaire du 1<sup>er</sup> février 1993 prévues en la matière.

Le membre du personnel accepte cet engagement à titre définitif.

Fait en triple exemplaire à ....., le .....

Le membre du personnel,

Le pouvoir organisateur,

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :**

L'intéressé(e) :

- REMPLIT
- NE REMPLIT PAS (voir lettre en annexe)

les conditions d'engagement à titre définitif prévues par le décret du 1<sup>er</sup> février 1993, tel que modifié, fixant le statut des membres subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

Date..... Signature

-----  
**(1) Veuillez préciser s'il s'agit :**

- de la fonction de directeur(trice) d'une école maternelle ;**
- de la fonction de directeur(trice) d'une école primaire ;**
- de la fonction de directeur(trice) d'une école fondamentale.**

**COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT**

**Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné**

**Enseignement fondamental libre subventionné**

**Procès-verbal d'engagement à titre définitif dans une fonction de recrutement**

N° matricule : ..... (13 chiffres)

Etablissement : .....

Adresse : .....

Localité : .....

N° de tél. : .....

N° de fax : .....

Le Pouvoir organisateur .....  
dont le siège social est établi .....  
représenté par M/Mme .....  
certifie, par la présente, sa décision d'engager à titre définitif à la date du .....

M/Mme ..... Prénom .....  
matricule . . . . . (11 chiffres)

dans la fonction de ..... (4)

à raison de :

- ..... périodes (enseignement primaire)
- un 1/2 temps ou un H.C. (enseignement maternel ordinaire) (1)
- ..... périodes (enseignement maternel spécial)

L'intéressé (e) répond aux conditions suivantes fixées par le décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné :

1. est belge ou ressortissant d'un pays membre des Communautés européennes, sauf dérogation accordée par le Gouvernement de la Communauté française en date du .....
2. jouit des droits civils et politiques ;
3. est porteur du titre de capacité suivant (.....) (2)
  - titre requis
  - titre jugé suffisant A
  - titre jugé suffisant Bdont 3 décisions consécutives et favorables sur avis de la Commission des Titres B le ....., le ..... et le ..... et avoir occupé pendant cinq années consécutives la fonction concernée de 19 /19 à 20 /20
4. possède la capacité linguistique visée aux articles 13 à 16 de la loi du 30 juillet 1963 et a réussi, le cas échéant, l'examen linguistique portant sur la connaissance approfondie/suffisante de la langue d'enseignement le .....
5. est de conduite irréprochable ;
6. satisfait aux lois sur la milice ;
7. a été jugé physiquement apte par le SSA le ..... N° médical .....
8. occupe un emploi qui ne doit plus être soumis à la réaffectation ou à la remise au travail et compte une ancienneté d'au moins 720 jours de service dans l'enseignement répartis :
  - sur trois années scolaires au moins dont 360 jours dans la fonction auprès du P.O.,
  - sur deux années scolaires au moins ou, dans le cas de l'article 46, auprès d'un autre établissement de même caractère, calculée selon les modalités prévues à l'article 29bis du décret du 1<sup>er</sup> février 1993, tel que modifié (3) ;8bis. occupe un emploi qui ne doit plus être soumis à la réaffectation ou à la remise au travail, compte une ancienneté de service de 720 jours répartis sur 3 années scolaires au moins, 360 jours d'ancienneté dans la fonction de ..... d'une part, et 180 jours de prestation dans la fonction de ..... (4) d'autre part (3) ;
9. occupe l'emploi en fonction principale ;
10. a introduit, le cas échéant, sa candidature dans la forme et le délai fixé par l'appel aux candidats ;
11. n'a pas dépassé la limite d'âge de 55 ans, sauf dispense accordée par le Gouvernement de la Communauté française. Cette limite peut être relevée du nombre d'années que l'intéressé(e) peut faire valoir pour l'ouverture du droit à une pension à charge du Trésor public ;
12. n'a pas fait l'objet d'un rapport défavorable définitif établi avant le 1er mai par le P.O. ou son délégué.

Le pouvoir organisateur atteste avoir procédé au présent engagement dans le respect de toutes les dispositions du décret statutaire du 1<sup>er</sup> février 1993 prévues en la matière.

Il atteste également que l'emploi dans lequel le membre du personnel est engagé à titre définitif est un emploi du cadre organique.

Le membre du personnel accepte cet engagement à titre définitif.

Fait en triple exemplaire à ....., le .....

Le membre du personnel,

Le pouvoir organisateur

VISA DU CHEF DU CULTE (cours de religion)

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :**

L'intéressé(e) :

- REMPLIT
- NE REMPLIT PAS (voir lettre en annexe)

les conditions d'engagement à titre définitif prévues par le décret du 1<sup>er</sup> février 1993, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

Date .....

Signature .....

- 
- (1) biffer la mention inutile
  - (2) compléter le titre de l'intéressé(e)
  - (3) choix à faire entre le 8° et le 8bis.
  - (4) fonction dans laquelle le membre du personnel fait l'objet de l'engagement à titre définitif

**COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT**

**Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné**

**Enseignement fondamental**

**Changement d'affectation ou mutation d'un membre du personnel subsidié de l'enseignement libre subventionné exerçant une fonction de recrutement ou de promotion (1)**

N° matricule : .....	(13 chiffres)
Etablissement : .....	
Adresse : .....	
Localité : .....	
N° de tél. : .....	
N° de fax : .....	

Articles 41 et 56 du décret du 1<sup>er</sup> février 1993, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

**Article 1**

Attendu que :

M/Mme ..... Prénom .....

Matricule ..... (11 chiffres)

est engagé(e) à titre définitif (2), auprès du Pouvoir organisateur (3) .....  
.....  
dans l'établissement (3) :

Etablissement : .....
Adresse : .....
Localité : .....
Téléphone : .....
Matricule : .....

dans la fonction pour laquelle il(elle) demande le changement d'affectation ou la mutation (4).

Attendu que ce Pouvoir organisateur accepte la demande de changement d'affectation ou la demande de mutation (4) introduite par le membre du personnel, il lui confirme le changement d'affectation ou la mutation (4) à partir du (5) .....

dans l'établissement d'enseignement (6) .....  
dans la fonction de : .....

**SI LE MEMBRE DU MEMBRE DU PERSONNEL CHANGE DE POUVOIR ORGANISATEUR (cas de la mutation) :**

Attendu que le Pouvoir organisateur (6) .....  
.....  
accepte aussi la demande de mutation introduite par le membre du personnel, il lui confirme la mutation à partir du (5) .....  
dans l'établissement d'enseignement (6) .....  
.....

dans la fonction de : .....

**Article 2**

Le Pouvoir organisateur (6) .....

engage le membre du personnel à titre définitif à partir du (5) .....

Fait en triple exemplaire à ....., le .....

Le membre du personnel,

Le(s) pouvoir(s) organisateur(s),

Si le membre du personnel enseigne pour tout ou partie de sa charge le cours de religion, le chef du culte marque son accord.

VISA DU CHEF DU CULTE

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :**

L'intéressé(e) :

- REMPLIT
- NE REMPLIT PAS (voir lettre en annexe)

les conditions de changement d'affectation ou de mutation (\*) prévues par le décret du 1<sup>er</sup> février 1993, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

(\*) biffer la mention inutile.

Date

Signature

-----

- (1) - **Le changement d'affectation est le passage d'un établissement à un autre établissement appartenant au même pouvoir organisateur pour y exercer à titre définitif la même fonction que celle exercée à titre définitif dans l'établissement d'origine.**
  - **La mutation est le passage d'un établissement d'enseignement subventionné à un autre établissement appartenant à un autre pouvoir organisateur d'enseignement libre subventionné (fonction de recrutement) ou d'enseignement libre ou officiel subventionné (fonction de promotion) pour y exercer à titre définitif la même fonction que celle exercée à titre définitif auprès du pouvoir organisateur d'origine.**
- (2) **Veillez joindre une copie de l'agrément de nomination définitive ou engagement à titre définitif qui sert de base au changement d'affectation ou à la mutation.**
- (3) **Etablissement d'origine ou P.O. de l'établissement d'origine.**
- (4) **Biffer la mention inutile.**
- (5) **Les dates doivent être les mêmes.**
- (6) **Etablissement d'arrivée ou P.O. d'arrivée.**